INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SÉCR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures quarante-huit minutes, le vingtième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux (20 DÉCEMBRE 2022), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Absent(s) :
Monsieur Nicolas Hamelin

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

1.4 Ressources humaines

1.4.1 Agent (e) de soutien administratif - Embauche

2 Trésorerie

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2.2 Engagement de crédits

2.3 Règlement no. 2022-592 - Taxation et tarifications 2023 - Avis de motion et dépôt

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 OMH de Mékinac - Budget 2023

7 Autres sujets

7.1 Motion de félicitations

7.1.1 Comité Arts et Culture Lac-aux-Sables

7.1.2 Fête de Noël des enfants

7.1.3 Fin d'affectation - Madame Maryse Michaud

7.2 Varia

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été faits, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à dix-neuf heures quarante-huit minutes (19 h 48), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-12-385

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT la présence de tous les membres du conseil;

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la deuxième séance extraordinaire du 20 décembre 2022, tel que lu et publié.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Formules Municipales No 5614-A-MST

1.3 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début 19 h 50
Aucune question.

1.4 Ressources humaines

1.4.1 Agent (e) de soutien administratif - Embauche

2022-12-386

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'agent(e) de soutien administratif;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche et les recommandations de la firme Claude Grenier Ressources Humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité RH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil embauche madame Louise Boucher au poste d'agente au soutien administratif selon les conditions de la convention collective pour l'échelon 2.

L'entrée en poste s'effectuera à compter du 4 janvier 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 20 décembre 2022.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

2022-12-387 **CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Suzanne Béland et monsieur Yvan Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1159 à # 1161;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 20 décembre 2022, au montant de 110 924,36 $;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 122 583,13$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 Engagement de crédits

2022-12-388 Il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Travaux publics	Frais de surveillance - PP1 et PP2	6 858,80 $	23-05002-721
Administration	Frais juridiques	3 286,50 $	02-16000-416 et 02-19000-412

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 Règlement no. 2022-592 - Taxation et tarifications 2023 - Avis de motion et dépôt

2022-12-389 Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par les présentes:

- DONNE avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, à une séance ultérieure, un règlement visant à établir le taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2023, ainsi que le taux d'intérêt et les versements;
- DÉPOSE, à cet effet, le règlement no 2022-592 "*Établissant le taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2023, ainsi que le taux d'intérêt et les versements*".

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 OMH de Mékinac - Budget 2023

2022-12-390 **CONSIDÉRANT** la demande d'approbation par l'OMH de Mékinac pour l'exercice 2023;

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier no 2324 est situé sur le territoire de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- ACCEPTE le budget 2023 de l'OMH de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 520 332 $;
- ACCEPTE le budget pour le site de Lac-aux-Sables présentant un déficit d'exploitation de 33 462 $;
- AUTORISE le versement de la part municipale au montant de 3 346 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Motion de félicitations

7.1.1 Comité Arts et Culture Lac-aux-Sables

2022-12-391 Monsieur le maire auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de remerciement à monsieur Denis Cloutier et mesdames Maryse Légaré et Francine Fiset pour leur implication au comité Arts et Culture Lac-aux-Sables. Ces derniers étaient membres depuis plusieurs années et nous reconnaissons la part importante et précieuse de ces bénévoles.

Merci et Joyeuses fêtes!

7.1.2 Fête de Noël des enfants

2022-12-392 Monsieur le maire auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations et de remerciement au comité organisateur et bénévoles qui ont permis la réalisation d'une si belle fête de Noël des enfants le 17 décembre dernier. Merci au Père Noël d'être venu rencontrer les enfants.

Merci et Joyeuses fêtes!

7.1.3 Fin d'affectation - Madame Maryse Michaud

2022-12-393 Monsieur le maire auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de remerciement à madame Maryse Michaud pour les services rendus durant toute l'année à titre d'agente au soutien administratif. Son passage à la municipalité a été apprécié de tous.

Merci pour tout et bonne continuité.

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7.2 **Varia**

7.3 **Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début: 19 h 57

Fin: 19 h 59

7.4 **Levée de l'assemblée**

2022-12-394 Monsieur le maire souligne l'importance de respecter les consignes de la santé publique concernant l'isolement pour les personnes atteintes de la Covid-19 et d'éviter les rassemblements lors que l'on présente des symptômes dus à des virus respiratoires. Il souhaite à tous une joyeuse période des Fêtes!

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par Alex Bronsard et résolu que la séance soit levée à 20 h 00.

M. Yvon Bourassa
Maire

Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je Yvon Bourassa, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 21 décembre 2022.